

6 questions

Pour en savoir plus sur le recyclage des piles

Pour mieux comprendre comment s'organise le recyclage des piles, voici les principales questions et réponses à connaître :

1/ Pourquoi faut-il rapporter les piles usagées dans des points de collecte spécifiques ?

Parce qu'au-delà de la simple volonté de limiter les impacts sur l'environnement, la valorisation des piles et petites batteries représente de véritables enjeux. On recycle pour :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles rares et présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries.
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées à l'élimination par incinération) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.

2/ Peut-on déposer tous les types de piles dans les points de collecte ?

Tous les types de piles peuvent être déposés dans les bornes de collecte, ainsi que toutes les petites batteries que l'on trouve dans les appareils électriques : téléphone portable, ordinateur portable, outillage portatif, caméscope, calculatrice etc. Les piles rechargeables sont également à déposer dans les bornes.

3/ Où sont les points de collecte pour piles et petites batteries usagées ?

- . Dans les déchetteries, où des bacs sont dédiés à ces produits.
 - . Dans les magasins des grandes enseignes de la distribution alimentaire.
 - . Chez les commerçants de proximité comme les quincailleries, librairies papeteries, points presse, tabacs, bazars ...
 - . Dans les magasins spécialisés comme les magasins de jouets, de sport, de bricolage électricité, les jardineries, les audioprothésistes ...
- Enfin, certains lieux publics sont équipés de bornes de collecte comme les mairies, les bibliothèques / médiathèques, les hôpitaux, les garages ...

Liste des points de collecte près de chez vous sur www.jerecyclamespiles.com

4/ Stocker des piles usagées à domicile peut-il se révéler dangereux ?

Aujourd'hui il n'y a aucun danger à stocker des piles chez soi, car les piles bâtons (90% des piles commercialisées) ne contiennent plus de métaux comme le plomb, le mercure ou le cadmium. A ce titre, elles ne sont pas classées par l'Union Européenne comme déchets dangereux.

5/ Le recyclage des piles est-il vraiment significatif ?

Oui, car le recyclage représente un véritable gisement de matériaux à forte valeur ajoutée. Chaque année, ce sont près de 33 000 tonnes de piles et accumulateurs qui sont utilisés, et cela représente 10 000 tonnes de zinc et 8 000 tonnes de fer et nickel à récupérer. Ces produits issus du recyclage sont réinjectés dans beaucoup d'industries, et permettent entre autre de fabriquer des tôles de voitures, des coques de navires, des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable ou encore des articles de quincaillerie.

6/ Quelle est la place de la France dans le développement européen de la collecte ?

La France n'a pas à rougir de ses performances en matière de collecte, car en 2018, le taux de collecte national est estimé à 46,8%. Ce taux est toujours inférieur à certains pays comme la Belgique qui collecte à près de 56%, ou l'Allemagne à 53%, mais ces pays bénéficient d'une loi réglementant la collecte et le recyclage depuis bien plus longtemps que la France.

